



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT COMMERCIAL

ACTUALITE LEGISLATIVE ET JURISPRUDENTIELLE DES BAUX COMMERCIAUX (2e semestre 2022)

**Jeudi 12 janvier
De 9h00 à 13h00**

Fabien KENDERIAN

Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles (Hors Classe)
Faculté de droit et science politique
Université de Bordeaux

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître la législation et les arrêts marquants des baux commerciaux (2e semestre 2022)

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

- Conventions dérogatoires au statut des baux commerciaux (convention d'occupation précaire, bail dérogatoire, bail saisonnier)
- Conditions d'application du statut des baux commerciaux (immatriculation au RCS)
- Bail commercial et droit commun du bail (obligation de délivrance)
- Incidence de la loi « Pinel » du 18 juin 2014 sur les baux en cours
- Cession du bail (clause de garantie solidaire)
- Cession du local loué (droit de préemption du locataire)
- Cessation du bail (clause résolutoire, résiliation judiciaire)
- Loyer et charges du bail
- Indemnité d'éviction
- Compétence judiciaire
- Bail et procédures collectives

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)